RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Bretagne

Direction de la Santé Publique
Direction adjointe santé-environnement

Affaire suivie par : Béatrice GAUTIER-GRALL
Tél. : 02 22 06 74 32
Mèl. Beatrice.gautier-grall@ars.sante.fr

Rennes, le 12 JUIN 2025

Objet : Actions de lutte anti-vectorielle

Madame la Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Depuis 2020, l'Agence Régionale de Santé (ARS) est responsable de l'application du plan antidissémination de la dengue, du chikungunya et du Zika, élaboré par le ministère de la Santé en 2006. L'ARS surveille la colonisation du territoire métropolitain par le moustique tigre *Aedes albopictus* vecteur de ces virus et met en œuvre la lutte antivectorielle (via un opérateur de démoustication) pour empêcher les circulations arbovirales potentielles.

Installé en France depuis 2004, la propagation du moustique tigre est particulièrement rapide. Début 2025, l'insecte était implanté dans 81 départements de France Métropolitaine. En Bretagne, les communes de Rennes, Domagné, situées en Ille-et-Vilaine et La Gacilly, située dans le Morbihan sont colonisées. Les départements d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan sont classés en « faiblement colonisé » par le moustique tigre.

Durant l'année 2024, *Aedes albopictus* a en outre été détecté dans 7 autres communes de Bretagne, situées dans les départements de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et du Finistère.

Les collectivités territoriales sont les acteurs privilégiés pour la gestion de la nuisance engendrée par les moustiques, notamment l'*Aedes albopictus*. Elles sont en effet responsables du maintien de l'hygiène et de la salubrité qui constitue la principale action de lutte préventive contre les moustiques au niveau du domaine public. Les communes et collectivités sont les plus à même de sensibiliser efficacement le public à cette problématique.

C'est pourquoi votre concours est nécessaire pour **freiner l'implantation du moustique tigre sur le territoire et limiter l'impact sanitaire et les nuisances associées**. Une étape primordiale est notamment d'informer vos administrés sur la problématique du moustique tigre : le reconnaître et signaler sa présence aux autorités, et se prémunir de sa présence par les bons gestes.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a mis en place un site internet permettant aux citoyens de connaître les gestes essentiels https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/ Ce site permet également au citoyen de signaler la présence du moustique tigre, en prenant en photo les moustiques observés ressemblant à un moustique tigre. Ces signalements permettent ensuite de prendre des mesures de lutte dès que la présence est confirmée.

Des gestes simples peuvent en outre être facilement mis en place par les habitants pour supprimer les eaux stagnantes où le moustique est susceptible de pondre ses œufs et proliférer (cf. check liste ci-jointe, disponible à l'adresse suivante https://www.bretagne.ars.sante.fr/la-lutte-antivectorielle).

Je vous suggère de bien vouloir relayer cette information dans vos outils de communications municipaux et intercommunaux.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

.

Bien cordialement,

Elise NOGUERA,

Directrice générale

La Check List anti moustique tigre

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m.
Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution : supprimer les eaux stagnantes où il pond ses œufs et prolifère…

www.bretagne.ars.sante.fr

Rangez

à l'abri

- ☐ Brouettes
- ☐ Seaux et arrosoirs
- ☐ Jouets d'enfant, même les plus petits
- ☐ Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- ☐ Poubelles
- ☐ Caisses, pots…
- ☐ Remorques et matériel de chantier (tuiles…)

Videz

au moins après chaque pluie

- ☐ Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- ☐ Cache-pots
- ☐ Pieds de parasol
- ☐ Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine…)
- ☐ Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise…)
- ☐ Pluviomètres
- ☐ Eléments de décoration
- ☐ Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Nettoyez

pour faciliter l'écoulement des eaux

- ☐ Gouttières, chéneaux
- ☐ Regards d'eau de pluie
- ☐ Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- ☐ Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers…)

Couvrez

avec un voile ou une moustiquaire

- ☐ Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillou par la gouttière… Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- ☐ Bidons et fûts devant rester dehors

Entretenez

- ☐ Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- ☐ Terrasses sur plots
- ☐ Caillebotis
- ☐ Pompes de relevage
- ☐ Bornes d'arrosage

COUPEZ L'EAU aux moustiques tigres !

et passez le message a votre voisin !

Signaler la présence d'un moustique tigre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Bretagne

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - Création et illustrations A.Riquelme - Département Communication ARS Nouvelle-Aquitaine - Avril 2021 - Réédition ARS Bretagne - avril 2022